

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7436810901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3161599>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 décembre 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

AVIS DE CONSTITUTION EARL LES ECURIES DU BEUVRON

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 décembre 2025, à ANDREZE.

Dénomination : LES ECURIES DU BEUVRON.

Sigle : LEDB.

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

Siège social : 121 La Morinière, Andrezé, 49600 Beaupreau en Mauges.

Objet : La société a pour objet l'exercice d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural. Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques). Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil. En particulier, la société peut notamment : procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ; prendre à bail tous biens ruraux ; recevoir sous forme de mise à disposition dans les

En partenariat avec

conditions prévues à aux présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ou propriétaires ; vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après transformation conformément aux usages agricoles. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la production et de la vente d'électricité..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 7500 euros

Montant des apports en numéraire : 7500 euros.

Cession de parts et agrément : Cession de parts sociales avec agrément préalable des associés..

Gérant : Madame Aude SOLOMON-BARON, demeurant 1 Chemin du Ruet, 27320 St Germain sur Avre

Gérant : Monsieur Paul PRADALIE, demeurant 1 Chemin du Ruet, 27320 St Germain sur Avre

La société sera immatriculée au RCS d'Angers.

Pour avis.

La future gérante, Mme Aude SOLOMON BARON

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex